# AIDE AU BAFA DE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN

La ville finance 50 % du coût de la formation du BAFA, en échange les jeunes s'engagent à travailler 50 jours dans les accueils de loisirs de la ville.
Ce dispositif s'adresse aux jeunes :

d'au moins 17 ans
résidant dans la commune

Le dossier peut être retiré au PIJ ou téléchargé en ligne.
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le PIJ : 03 20 11 67 61

https://www.neuville-en-ferrain.fr/passer-son-bafa/

**Mairie de Neuville-en-Ferrain**:
1 place du Général de Gaulle
59960 - Neuville-en-Ferrain
https://www.neuville-en-ferrain.fr/